

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 24 MARS 2023

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	8
Nombre de membres présents .....	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	5
Date de la convocation	14/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

**Absents excusés :** BUMAT Vincent -TESSA Dorine – LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élu secrétaire.

**Objet : Plan de financement d'une opération de modernisation de l'éclairage public sur la commune de Manteyer, opération sélééné.**

M. le Maire expose que :

- Le parc de lampadaires actuellement installés sur la commune (47 unités connectées) est très ancien et présente de nombreux impacts négatifs :
  - 72% de la consommation électrique de la commune est consacrée à l'éclairage public (soit 20,4 MWh en année pleine)
  - Les interventions sur l'installation sont fréquentes et coûteuses
  - L'éclairage fonctionne dès le coucher du soleil jusqu'au petit matin sur les lampadaires connectés quasiment tous équipés d'ampoules à sodium (45/47)
  - Les nuisances envers la faune et la flore sont nombreuses
  - Les points éclairés ne se justifient pas toujours
- L'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 prescrit la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.
- Il existe aujourd'hui des technologies éprouvées qui permettent :
  - De réduire les nuisances sur l'environnement (couleur lumière, orientation faisceau, temps d'éclairage)
  - De piloter des plages horaires pour n'éclairer que le temps juste nécessaire
- Une majorité de nos concitoyens se sont exprimés lors de la consultation lancée en fin 2022 en faveur de la réduction du nombre de secteurs éclairés et des temps d'éclairage.
- Un avant-projet a été construit sur la base du maintien de l'éclairage public sur un nombre limité de secteurs tels que les places, les arrêts de bus scolaires et certains resserrements de voirie, conduisant à la dépose de 27 lampadaires et au remplacement de 19 unités, avec ampoules LED et pilotage de plages horaires. Un projecteur à LED place de l'Eglise est conservé en l'état.
- Que le devis estimatif de l'opération incluant les déposes des éléments obsolètes et la fourniture + pose des 19 nouveaux becs lumineux à LED ainsi que les 8 horloges astronomiques s'élève à 19 275 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB162023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

La municipalité souhaite solliciter l'intervention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert actuellement ouvert et en particulier sur le programme « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public - AXE 1 » pour réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

<b>Cout de l'opération (en € HT) :</b>		<b>19 275 €</b>	Selon Devis ETEC
Type	Organisme attributeur	Montant attribué	Taux d'intervention
Subv.	Etat (Fonds Vert)	15 420 €	80%
Tresorerie	Manteyer : Auto-financement	3 855 €	20%
<b>Total recettes</b>		<b>19 275 €</b>	

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de participation financière de l'opération Séléne de modernisation de l'éclairage public de la Commune telles que décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à instruire et signer les demandes de financement auprès de l'État.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB162023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023